

N°

FCPI NextStage CAP 2017 ISF
Agrément AMF du 01/04/2011
N° FCI20110015 - ISIN : FR0011015387

Société de Gestion agréée par l'AMF (GP 02 012)
25, rue Murillo - 75008 Paris - Tél. : 01 53 93 49 40 - info@nextstage.com
Dépositaire : Société Générale - 29, bd Haussmann - 75009 PARIS

État civil Joindre obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

| | | |
|--|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M | Nom : | Nom : |
| <input type="checkbox"/> Mme | Nom de jeune fille : | Nom de jeune fille : |
| <input type="checkbox"/> Mlle | Prénom : | Prénom : |
| <input type="checkbox"/> M et Mme | Né(e) le : | Né(e) le : |
| | à : Dept. : | à : Dept. : |
| | Pays de naissance : | Pays de naissance : |
| | Nationalité : | Nationalité : |
| | Situation de famille : | Situation de famille : |
| | Adresse de correspondance : | |
| | | |
| | Code Postal : | Ville : Pays : |
| | Adresse fiscale (si différente) : | |
| | | |
| | Code Postal : | Ville : Pays : |
| | Email : | |

Je souhaite recevoir la lettre d'information trimestrielle et les autres communications de NextStage (accusé de réception, attestations fiscales...)

par email (recommandé) par courrier

Archivage électronique

J'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code Civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Avantages fiscaux (Engagements spécifiques pour bénéficiaire des avantages fiscaux)

Je déclare :

- être redevable de l'ISF et souhaiter bénéficier d'une réduction de mon ISF et être informé(e) que seules les souscriptions réalisées et libérées au plus tard le 14 juin 2011 sont susceptibles de me faire réduire mon ISF 2011,
- être conscient(e) que je dois conserver mes parts jusqu'au 31 décembre 2016 pour bénéficier de cette réduction d'ISF mais que la durée de placement recommandée court jusqu'au 31 décembre 2017,
- être conscient(e) que pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du CGI, je dois (I) être fiscalement domicilié(e) en France, (II) ne pas détenir moi-même, avec mon conjoint, nos ascendants et descendants, plus de dix (10) % des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de vingt cinq (25) % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et ne pas avoir détenu seul ou ensemble ce pourcentage à un moment quelconque au cours des cinq (5) années précédant la souscription des parts,
- m'engager à conserver pendant cinq (5) ans au moins à compter de leur souscription les parts du Fonds soit jusqu'au 31 décembre 2016, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription de ces parts au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période,
- être conscient(e) que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter ou dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence, et que les performances passées ne laissent pas présager des performances futures,
- avoir bien noté que l'inexactitude des déclarations ou le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux et que la réduction d'ISF est plafonnée à dix huit mille (18 000) € par an (tous FCPI et FIP confondus).

Récépissé de démarchage bancaire et financier (défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier)

Je reconnais : **Cas 1 :** avoir acquis les parts du FCPI NextStage CAP 2017 ISF en l'absence de tout démarchage⁽¹⁾ bancaire ou financier
ou **Cas 2 :** avoir été démarché(e) ce jour par (ci-après dénommé le « Démarcheur⁽¹⁾ »):

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Numéro d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France :

Je certifie que le démarcheur :

- m'a proposé l'acquisition de parts du FCPI NextStage CAP 2017 ISF après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF,
- m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document,
- m'a informé(e) de son mode de rémunération au titre de la souscription du FCPI NextStage CAP 2017 ISF.

Fait à : **Le :**

En cas de démarchage (cas 2)⁽¹⁾, je bénéficie d'un délai de réflexion de 3 jours minimum. La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 jours minimum à la date de signature de la souscription et du chèque ou de l'ordre de virement.

| | | |
|---|--|--|
| <p>Signature du SOUSCRIPTEUR : précédée de la mention « lu et approuvé »</p> | <p>Signature du CO-SOUSCRIPTEUR : précédée de la mention « lu et approuvé »</p> | <p>AROBAS FINANCE 55, rue Sainte Anne 75002 PARIS Tél. : 01-77-39-00-15</p> |
|---|--|--|

(1). Constitue un acte de démarchage bancaire et financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire et financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

RAPPEL : La souscription des parts A du Fonds est réservée aux personnes physiques, redevables de l'ISF et souhaitant bénéficier d'une réduction de leur ISF conformément aux dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI.

Souscription

Je déclare adhérer au Fonds et à son règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire à :

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Nombre de parts A (3 000 minimum) : | <input type="text"/> | parts A, à 1,00 € la part |
| Montant de la souscription, hors droits d'entrée : | <input type="text"/> | ,00 € Soit une réduction ISF de 45 % <input type="text"/> € |
| Droits d'entrée (5%) : | 3% <input type="text"/> | € |
| Montant total de la souscription (MT) ⁽²⁾ droits d'entrée inclus : | <input type="text"/> | € |

(2). Le montant des souscriptions initiales totales, qui comprend les droits d'entrée, est désigné : « montant total de la souscription (MT), exprimé en euros »

Païement Le chèque ou le compte de virement accompagnant cette souscription doit obligatoirement émaner d'un compte au nom du ou des souscripteurs.

Je joins un CHÈQUE à l'ordre de FCPI NextStage CAP 2017 ISF et je procède au règlement du MT⁽²⁾ (somme en toutes lettres) :

ou

Je fais un VIREMENT sur le compte du FCPI NextStage CAP 2017 ISF et je procède au règlement du MT⁽²⁾ (somme en toutes lettres) sur le compte du Fonds :

| | | | |
|-------------|--------------|-----------------------|---------|
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
| 3 0 0 0 0 3 | 0 5 5 8 1 | 0 0 0 0 3 8 6 8 5 7 6 | 7 3 |

Joindre obligatoirement la copie de l'ordre de virement (mentions : prénom, nom, numéro de compte concerné, montant, date...)

Livraison des parts A

En nominatif pur (choix par défaut) à mon nom auprès du Dépositaire (la Société Générale) et cela sans frais ni droits de garde. J'ai bien pris connaissance des « Conditions générales de fonctionnement du compte de titres nominatif pur par la Société Générale ».

ou

Sur mon compte-titres dont voici les coordonnées (joindre un RIB) :

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

→ le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier,

→ et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

| RUBRIQUE | DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE | ABRÉVIATION ou formule de calcul | MONTANT ou taux consenti par le souscripteur (4) | TOTAL (5) |
|--|--|----------------------------------|--|----------------------|
| ① Montant de souscription | Montant total de la souscription, exprimé en euros | (MT) | (MT) € | <input type="text"/> |
| ② Durée de prélèvement des frais de distribution | Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution | (N) | 6,55 ans | |
| ③ TFAM distributeur | Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en pourcentage | (TFAM-D) | 2,05 % (4) | |
| ④ Montant maximal des frais de distribution | Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros | (TFAM-D) x (N) x (MT) | 2,05 % x 6,55 ans x (MT) € | <input type="text"/> |
| ⑤ TFAM global | Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal, exprimé en pourcentage (3) | (TFAM-GD) | 4,90 % (4) | |
| ⑥ Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif) | Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée | (TFAM-GD) x (N) x (MT) | 4,90 % x 6,55 ans x (MT) € | <input type="text"/> |

(3). Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM-GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM-G).

(4). Cf. Tableau « Catégorie agrégée de frais » dans la Notice d'information.

(5). Cf. Tableau « Exemple de calcul d'une souscription » au verso de ce bulletin de souscription.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de Gestion « Carried interest »

| DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la Société de Gestion (« Carried interest ») | ABRÉVIATION ou formule de calcul | VALEUR |
|---|--|--------|
| Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du Fonds ou de la société attribué aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur. | (PVD) | 20 % |
| Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage. | (SM) | 0,25 % |
| Conditions de rentabilité du Fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage. | (RM) Remboursement du nominal des parts de catégorie A et B. | 100 % |

Signature

Je reconnais :

- ✓ avoir reçu la Notice d'information, la Note fiscale, la plaquette commerciale et pris connaissance de ces documents et du Règlement relatif au FCPI NextStage CAP 2017 ISF auquel j'ai choisi de souscrire;
- ✓ avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent en dernière page de ce bulletin de souscription ;
- ✓ avoir pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution, à hauteur d'un montant maximal de (a) €, pendant 6,55 ans. Ce montant est négociable avec le distributeur.

(a) Montant figurant à la ligne ⑥ du tableau intitulé "Encadrement des frais et commissions, de placement et de gestion".

Fait à : **Le :**

En cas de démarchage (cas 2)⁽¹⁾, la date de signature de la souscription et du chèque ou de l'ordre du virement doit être postérieure de 3 jours minimum à la date de signature du récépissé.

| | | |
|--|---|---|
| Signature du SOUSCRIPTEUR : précédée de la mention « lu et approuvé » | Signature du CO-SOUSCRIPTEUR : précédée de la mention « lu et approuvé » |  AROBAS FINANCE 55, rue Sainte Anne 75002 PARIS Tél. : 01-77-39-00-15 |
|--|---|---|

Fait en 3 exemplaires : le 1^{er} exemplaire (original) : NextStage - le 2^{ème} exemplaire : Conseiller ou Distributeur - le 3^{ème} exemplaire : Souscripteur

avertis- sements

FCPI NextStage CAP 2017 ISF

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Article L 214-41
du Code Monétaire
et Financier

L'Autorité des Marchés Financiers attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2017 (sauf cas de déblocage prévus dans le Règlement).

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique «profil de risques» de la présente Notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Au 31 décembre 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI des Fonds gérés par la Société de Gestion est la suivante :

| FCPI | Année de création | Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2010 | Date d'atteinte du quotas d'investissement en titres éligibles | | |
|--------------------------------------|-------------------|---|--|----------------------------------|---------------------------------|
| | | | 100 % | 50% (première période de 8 mois) | 50% (seconde période de 8 mois) |
| FCPI NextStage Entreprises 2002 | 12/2002 | 67,99 % | 31/12/2004 | — | — |
| FCPI NextStage Entreprises 2003 | 12/2003 | 64,74 % | 31/12/2005 | — | — |
| FCPI NextStage Entreprises 2004 | 12/2004 | 70,69 % | 31/12/2006 | — | — |
| FCPI NextStage Entreprises 2005 | 12/2005 | 64,69 % | 30/06/2008 | — | — |
| FCPI NextStage Développement 2006 | 12/2006 | 78,89 % | 30/06/2009 | — | — |
| FCPI NextStage Développement 2007 | 12/2007 | 66,28 % | 30/06/2010 | — | — |
| FCPI NextStage Découvertes 2008 | 12/2008 | 49,34 % | — | 31/08/2010 | 30/04/2011 |
| FCPI NextStage Découvertes 2009-2010 | 12/2009 | 30,46 % | — | 30/04/2011 | 31/12/2011 |
| FCPI NextStage Cap 2016 | 12/2010 | 0,00 % | — | 31/03/2012 | 30/11/2012 |

Conditions générales de fonctionnement du compte de titres nominatif pur par la Société Générale

(Adresse postale GSSI/GIS/BAO/NPO BP 81236 44312 NANTES Cedex 3)

Selon la législation française, l'inscription en compte des parts d'organismes de placements collectifs au nom du propriétaire des titres est obligatoire (art. L 211-1 et L 211-4 du Code Monétaire et Financier). Les conditions de fonctionnement du compte de titres nominatif pur sont reprises dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (Sous-Section III Paragraphe 2, articles 332-79 et 332-80).

I - Ouverture du compte de titres nominatif pur

Toute personne physique peut être titulaire d'un compte de titres. Le compte de titres peut être un compte individuel, un compte joint de titres, ou un compte indivision. Le titulaire s'engage à prévenir par écrit la Société Générale de toute modification de son état civil ainsi que de tout changement d'adresse.

II - Fonctionnement du compte de titres nominatif pur

1 Généralités

Aux termes de sa mission de teneur de compte-conservateur, la Société Générale s'engage à assurer la garde des titres inscrits en compte et à remplir les obligations accessoires en découlant.

2 Les titres inscrits en compte

Les titres sont inscrits en compte sous la forme nominatif pur. Pour toute inscription en compte, la Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse par courrier au titulaire un avis d'opération en compte nominatif pur.

a) **Compte-joint de titres (Monsieur ou Madame) :** chaque co-titulaire peut effectuer seul tout acte d'administration et de disposition sur les titres qui y sont inscrits (changement d'adresse, transfert en nominatif administré).

b) **Indivision entre époux (Monsieur et Madame) :** le compte fonctionne sur la signature des deux époux, ou sur la signature de l'un d'entre eux en cas de procuration réciproque. Les avis d'opération sont adressés à l'indivision (Monsieur et Madame).

c) **Indivision ordinaire :** le compte fonctionne sur la signature de tous les co-titulaires, ou sur la signature de l'un d'entre eux ou de celle d'un tiers ayant reçu procuration. Les avis d'opération sont adressés à chaque co-titulaire ou à la personne désignée dans la procuration.

3 Relevé de compte

La Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse par courrier au titulaire un relevé annuel des titres inscrits en compte évalués au 31 décembre de l'année précédente.

III - Clôture du compte de titres nominatif pur

La clôture du compte intervient en cas de transformation des parts en nominatif administré, donation, cession ou rachat de la totalité des parts dans les conditions prévues par le Règlement du Fonds.

IV - Fiscalité

La Société de Gestion adresse au titulaire une attestation de souscription en numéraire au titre de l'année de souscription. L'engagement de conservation des parts est validé par la signature du bulletin de souscription dont le titulaire doit conserver une copie.

Ces documents sont à joindre par le titulaire à sa déclaration des revenus de l'année de souscription des parts.

En cas de cession ou de rachat de tout ou partie des parts, la Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse au titulaire un IFU (imprimé fiscal unique) établi conformément à la réglementation en vigueur au titre de l'année de la cession ou du rachat.

Exemple d'une souscription

Exemple d'une souscription de 10 000 parts correspondant à une souscription de 10 000 € (hors droits d'entrée) avec droits d'entrée à 5 %

| Souscription hors droits d'entrée | Montant total de la souscription | TFAM Distributeur | Montant maximal des frais de distribution sur 6,55 ans | TFAM global | Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés sur 6,55 ans |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------|--|-------------|---|
| 10 000 € | 10 500 € | 2,05 % | 10 500 € x 2,05 % x 6,55 ans = 1 409,88 € | 4,90 % | 10 500 € x 4,90 % x 6,55 ans = 3 369,97 € |

www.nextstage.com

25, rue Murillo
75008 Paris

Tél. : 01 53 93 49 40

Fax : 01 53 93 49 41

Email : info@nextstage.com

Nextstage

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Si vous ne répondez pas aux questions, veuillez cocher la case ci-dessous : (répondre quand même à la question du dessus)

Je déclare avoir une expérience suffisante et une connaissance approfondie de toutes les problématiques d'investissement. Je demande explicitement de réaliser seul(e) mes investissements et je prends le risque de me voir refuser l'accès à l'investissement concerné.

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises. Il vous incombe de calculer au plus juste ce montant au vu des informations dont vous disposez.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**)
(Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com